

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 07 novembre 2016

PRÉSENTS :

- M. HIRIGOYEN –Maire de Mouguerre-
- Mme HIRIGOYEN –Adjointe aux affaires scolaires-
- M. CARRERE-GEE –Directeur de l'école-
- Mmes AMESTOY, LACOSTE, AMORENA, LAYAN, DAVANT, GRAUBY, HERVOUËT, URCELAYETA, DUPUIS, – Enseignantes-,M. FONTAN –Enseignant-
- Mme BERARD –Psychologue scolaire au RASED Nive-Adour-
- Mmes TROUCHE, URRUTY, HICAUBERT, ELISSALDE, DESRAME, CAREL, MENTA, MM CHALVET, BRILLAND, CORCUFF, SANCHEZ –Parents d'élève-

Excusés :

- Mme LEAL, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription d'Anglet.
- Mmes CEMELI, BOUCHET, HIRIGOYEN, enseignantes.
- M. CLEDON, rééducateur au RASED Nive-Adour.
- Mme BIDEGARAY, parent d'élève.

Rappel de l'ordre du jour :

- Effectifs 2016-2017
- Organisation des Accueils Périscolaires et des TAP
- Fonctionnement du RASED
- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
- Visibilité des symboles de la République à l'Ecole (art. 111-1-1 loi n°2013-595 du 08/07/2013)
- Nouveau PPMS
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Projets pédagogiques, sorties scolaires et classes de découverte prévus

1- Effectifs de l'école 2016-2017 :

Effectifs actuels incluant 5 inscriptions à venir ainsi que 4 élèves de TPS qui seront scolarisés en janvier 2017.

Section bilingue : **63 élèves** (enseignement en français et en basque à parité horaire)

PS-GS-CP Mme Urcelayeta : 23

MS-CE1 Mme Urcelayeta : 20

CE2-CM1-CM2 Mme Amestoy : 20

Section unilingue : **187 élèves**

TPS-PS-MS Mme Dupuis et M. Fontan : 25 puis 29 en janvier 2017

PS- MS Mme Hervouët : 21/29

MS-GS de Mme Cemeli (actuellement remplacée par Mme Simao) et M. Fontan: 25/28

CP Mme Layan : 27

CE1-CP Mme Davant : 16/24

CE2 Mme Grauby : 29

CM1 Mme Hirigoyen : 27

CM2 Mme Amorena et M. Carrère-Gée: 25/30

CE2-CM1 bilingues sur le temps de français Mme Bouchet (remplacée actuellement par Mme Lacoste) : 15

Total : au 1^{er} janvier 2017, **250 élèves**

Les TPS accueillis sont nés entre janvier et mars

La demande d'ouverture d'un poste ou d'un demi-poste supplémentaire sera renouvelée au prochain Comité Technique Paritaire Départemental.

Départs en 6^{ème} à la fin de l'année : 30 élèves de CM2

2- Accueil périscolaire et TAP :

Le temps extrascolaire couvre les temps d'activités TAP de 16h15 à 17h00, ainsi que l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que la cantine.

L'accueil périscolaire se déroule de 7h30 à 9h00 puis de 17h00 à 19h00 et le mercredi de 7h30 à 9h00 puis de 12h00 à 12h30.

5 animatrices en maternelle, 4 en cycle 2 et 4 en cycle 3.

Des activités hebdomadaires sont mises en place ainsi que sur la période entre deux vacances scolaires.

Les enfants ont aussi le droit de ne rien faire.

Après les TAP : bus ou sortie avec les parents ou prise d'un goûter à l'accueil périscolaire.

Un programme d'animation est prévu par trimestre, une boîte à idées est à disposition des enfants. Gaby et Laura sont les responsables. Leur présence quotidienne sur l'école favorise la communication avec les enseignants et permet de croiser les regards sur les élèves. Des projets en commun pourront également se mettre en place (« tri et recyclage des déchets » en partenariat avec Bil Ta Garbi, par exemple).

Les **activités des TAP sont gratuites** selon le choix de la municipalité même si elles entraînent un coût supplémentaire pour la commune. La volonté municipale est de pouvoir maintenir cette gratuité des TAP et de promouvoir l'égalité des chances des élèves.

Une animatrice qualifiée dans la gestion des comportements difficiles vient d'être recrutée.

Ces TAP et ces changements dans le rythme scolaire ont un effet sur la fatigue des enfants. En maternelle, les élèves sont fatigués dès le jeudi. **L'organisation du temps scolaire** sur l'école du bourg pourra être remise en débat lorsque le nouveau groupe scolaire d'Hiri Barnea sera construit. Pour l'instant, les contraintes du ramassage scolaire obligent à conserver ces horaires même si les enseignants auraient souhaité des matinées d'enseignement plus longues.

3- Le RASED Nive-Adour :

Mme Bérard présente le Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté (RASED). Le RASED comporte habituellement 3 enseignants. Sur le RASED Nive-Adour il manque un maître spécialisé. Le RASED gère les difficultés scolaires, d'apprentissage, relationnelles... Aucune intervention n'est faite sans l'autorisation écrite des parents. Le RASED intervient à la demande de l'enseignant, des parents ou d'un enfant directement. Plus d'une centaine de dossiers sont ouverts par an sur l'ensemble du secteur.

M. Clédon est un **maître rééducateur** et Mme Bérard est **psychologue de l'éducation nationale** pour les écoles du secteur du collège Aturri de Saint-Pierre-d'Irube.

M. Clédon travaille avec l'enfant, individuellement ou en petits groupes, autour de la notion de « devenir élève », il lui apprend à s'adapter à une classe. M Clédon travaille en plus sur l'école d'Urt. Mme Bérard aide à la gestion de l'orientation, travaille sur les questions du handicap, sur les problématiques « dys-» (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, ...), sur les élèves à haut potentiel intellectuel mais aussi sur les difficultés de comportement, les difficultés d'apprendre, de se sociabiliser. Les tests qu'elle peut faire passer donnent lieu à un compte-rendu écrit donné uniquement aux parents qui le communiquent s'ils le veulent. Le premier rendez-vous est généralement avec le(s) parent(s) et l'enfant.

Mme Bérard demande à la Mairie et à la Communauté de Communes une aide financière pour l'achat d'un matériel de test nouvellement édité tout en soulignant la difficulté de répercuter le coût de ce matériel (environ 1800 euros) sur les communes dont fait partie le RASED Nive-Adour. M. le Maire apportera une réponse à cette demande dès que possible.

4- Points sur les équipements et travaux en cours et prévus:

- **120 000 euros** d'investissement ont été consacrés cette année à l'école du Bourg : 7 téléphones sans fil, aménagement de l'accès côté ouest pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, création d'un portillon, peinture du bas des murs des couloirs, relèvement de la chape de 2 classes d'élémentaire, remplacement de la palissade en bois de la cour de récréation, petits travaux divers...
- Le **grand portail** principal restait trop longtemps ouvert et pouvait se bloquer par fort vent. Il sera désormais ouvert pour l'entrée et la sortie des élèves mais sera muni d'une simple clé. En outre, la mairie a décidé d'installer un portillon équipé d'un visiophone utilisable à distance. Ce dernier, malheureusement reçu défectueux, sera bientôt installé et mis en service. Il permettra l'accès et le filtrage des personnes souhaitant accéder à l'école en dehors des horaires d'entrée et de sortie collectives.
- Un nouveau **tableau triptyque** et un **vidéoprojecteur interactif** (VPI) vont être installés dans la classe de CM2. Un équipement ultérieur pour d'autres classes sera mis à l'étude.
- L'école a également acheté **4 nouveaux vélos** et des **jeux extérieurs** pour les Maternelles ainsi que du **matériel de sport** pour les Elémentaires : 30 ballons de handball, 30 ballons de basket, 40 chasubles, des plots, des sacs à ballons, 4 ballons de foot.
- Grâce à la subvention municipale et à celle de l'association des parents d'élèves, l'école a acheté pour chaque classe d'élémentaire un « **kit** » de **jeux de cours de récréation** composé de ballons mous, balles, cordes à sauter, ballon sauteur, frisbees souples, échasses basses, jeux de cartes, jeux des 7 familles, billes, élastiques...

5- Visibilité des symboles de la République:

-Depuis la loi Peillon du 08 juillet 2013, les directeurs d'école doivent, en lien avec les collectivités territoriales, veiller à ce que **les symboles de la République** soient apposés au fronton des écoles publiques : devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et drapeaux français et européen. Or, le décret d'application de cette loi n'a jamais été publié donc les communes n'en ont pas l'obligation...

Cela étant, depuis la rentrée 2016, les nouveaux programmes de l'école élémentaire sont également axés sur l'apprentissage des symboles de la République. Ainsi, en lien avec l'enseignement moral et civique, les élèves de CM2 participeront à la **cérémonie du 11 novembre** au Monument aux Morts de la commune.

M. Brilland propose l'installation d'un petit « kit » avec un drapeau français et européen qui ne soit pas trop grand, à usage « interne » des élèves et de la communauté éducative. A la libre appréciation de la commune, un drapeau basque pourrait y être adjoint.

-M. Carrère-Gée note également que **le nom de l'école** (par exemple « Ecole Publique du Bourg ») ne figure sur aucun des bâtiments permettant de bien l'identifier depuis le parking.

La municipalité se donne le temps de la réflexion pour étudier ces 2 points.

6- Nouveau Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS):

Suite aux terribles évènements qui ont frappé notre pays, le **PPMS** a été modifié pour l'ensemble des usagers de l'école (Accueil périscolaire, temps scolaire, TAP, cantine, Centre de Loisirs). Ce plan obligatoire organise la mise en sureté des usagers en cas d'alerte extérieure : inondation, tempête, pollution de l'air ou, depuis cette année, intrusion malveillante.

3 exercices doivent être organisés dans l'année dont 2 simulant une intrusion extérieure. Un premier exercice « intrusion extérieure » a donc été réalisé **le 5 octobre** dernier en lien avec les services municipaux et la gendarmerie. Les élèves avaient pour instruction de se cacher dans la classe et de rester silencieux (Il fallait s'enfermer à clé, bloquer les portes à l'aide d'armoires, éteindre les lumières, se cacher sous les tables, faire le silence). Ils ont très bien « joué le jeu » y compris les élèves de maternelle même si cet exercice a pointé la difficulté pour chacun d'entendre **le signal d'alerte** (corne de brume) dans l'ensemble des 3 bâtiments rendant nécessaire l'usage des nouveaux téléphones sans-fil équipés d'un système radio en interphonie. Cette alerte doit être différente de celle de l'alerte incendie même si celle-ci a le mérite d'être déjà installée et bien audible.

La mairie s'est renseignée sur l'installation d'une alarme activable depuis chaque classe mais le coût de câblage était exorbitant (60000 euros !).

Une réflexion est engagée pour trouver une solution adaptée à la configuration des locaux.

Un deuxième exercice « intrusion » aura lieu en mars 2017 et un troisième « pollution de l'air » en mai 2017.

7- Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école doit être voté chaque année au 1^{er} conseil d'école. Issu du règlement type départemental, il doit s'adapter également à la spécificité de chaque école.

Il y a été supprimé la mention interdisant les ballons à l'école puisque les « kits de jeux de cours » mis en place cette année en contiennent.

Ce nouveau règlement intérieur a été **voté à l'unanimité**.

8- Projets pédagogiques, sorties pédagogiques et classes de découverte prévus :

Depuis ce mois-ci, la **Coopérative Scolaire Lagunak (ex Petits Nains) est habilitée à accepter les Chèques-Vacances (ANCV)** des familles qui pourront les utiliser pour les différents paiements : achat de calendriers, sorties scolaires, photos scolaires, voyages scolaires, etc...

- Spectacle de Noël par la compagnie « la Cicadelle » : cinéma-théâtral à la salle Haïtz Ondoan pour toutes les classes (PS au CM2) le **8 décembre au matin**.

Cycle 1 : Maternelle

-Cycle de **cirque** avec la compagnie Oreka tous les vendredis (apport de matériel et de savoir-faire) sur 6 séances.

-Sortie **cinéma** avant Noël : programmation « une toile en famille » au cinéma l'Atalante (Bayonne).

-**Patinoire** en Janvier 2017 avec 6 séances pour les élèves de **MS et GS**.

Cycle 2 : CP / CE1 / CE2

- 14 novembre : sortie **cinéma** « Ernest et Célestine ».
- 17 novembre : visite de la **caserne des pompiers** du BAB.

Cycle 3 : CE2 / CM1 / CM2

- Projet « Ecole et Cinéma » 3 séances de **cinéma** à l'Atalante sur les 3 trimestres
- 14 novembre : **CE2 –CM1-CM2 bilingues** spectacle « le poisson soluble » (théâtre de matière sans parole) salle du Colisée (Biarritz)
- 27 Mars 2017 : **CE2 + CM1** théâtre « Mort ou vif » salle Quintaou (Anglet)
- 31 mars 2017 : **CE2 + CM1** cirque « Rudo » salle Quintaou (Anglet)
- du 10 au 14 avril 2017: voyage scolaire à **Barcelone** pour tous les élèves de CM1 et CM2.
- 1^{er} décembre : « **fête de la science** » à l'université Montaury pour les CM2.

Pour les élèves bilingues : projet **Zamalzain** (danses traditionnelles basques)

9- Questions diverses :

1. *Est-il possible de revoir la sortie des élèves d'élémentaire quand il y a une fratrie , afin que l'aîné passe par le portail de la maternelle ?*

L'installation d'un nouveau portail au fond de la cour des élémentaires permet de dissocier le flux des parents de maternelle entrant dans l'école de celui des élèves d'élémentaire sortant. Il n'est pas souhaitable de faire des dérogations. Les aînés peuvent rejoindre le maître de service au portail principal. Les élèves d'élémentaire doivent pouvoir être autonomes sur ce plan-là.

2. *Serait-il possible de remettre en place dans le programme, la prévention contre le harcèlement avec des supports pédagogiques, comme les années précédentes ?*

Le vivre ensemble est abordé au cycle 2 et cycle 3 et ces questions y sont largement abordées ; les jeux de cour y participent et contribuent à instaurer un climat apaisé et ludique. Les délégués d'élèves élus dans chaque classe sont aussi des référents, des médiateurs en cas de conflit.

3. *Combien de temps restent les élèves de Maternelle à la cantine ? Apparemment 1 heure ? Les enfants trouvent trop long, est-il possible de réduire ?*

Il y a 80 enfants de Maternelle qui mangent chaque jour à la cantine, il y a une ATSEM à chaque table. Les PS sortent en premier pour aller à la sieste. Monsieur le Maire et son Adjointe, Madame Fabiene HIRIGOYEN, vont étudier des pistes d'amélioration sur le temps passé à la cantine. La volonté est aussi de permettre à chacun de manger dans le calme et sans précipitation pour respecter le bien-être des élèves sur ce temps-là.

4. *Pourquoi les Moyennes Sections ne font plus de sieste ? Peut-on demander aux personnels ATSEM de proposer la sieste ?*

L'inspectrice ne souhaite pas que les MS aient une sieste sur le temps scolaire. Les enfants sont fatigués et la demande a été faite pour qu'ils puissent s'allonger sur le temps de la pause méridienne ou tout du

moins leur proposer un temps calme. Il faut aussi tenir compte du fait que la salle de motricité est aussi utilisée sur ce temps-là lorsqu'il pleut.

5. *Selon les directives de l'éducation nationale, est ce que le PPMS est appliqué pendant le temps périscolaire avec le même entraînement et le même matériel ?*

Oui (voir point 6)

- Quelques dates à noter :

- Fête scolaire : vendredi 30 juin 2017
- 2^{ème} Conseil d'Ecole : jeudi 09 mars 2017 de 18h15 à 20h15
- 3^{ème} Conseil d'Ecole : jeudi 22 juin de 18h15 à 20h15

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h50.

Prochain Conseil d'Ecole : **jeudi 09 mars 2017 de 18h15 à 20h15**

Le Directeur



M. CARRERE-GEE

Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOUGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerreboulevard@gmail.com

Les secrétaires de séance



Mme DUPUIS – Mme MENTA RODRIGUEZ

